

COMMUNE DE WINGEN

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de WINGEN, légalement convoqué le 25 novembre 2021, s'est réuni à la mairie en séance sous la présidence du Maire, André SCHMITT,

Nombre de membres en exercice :	11
---------------------------------	----

Nombre de membres présents :	8
Monsieur le Maire, André SCHMITT	
Monsieur et Mesdames les Adjoints au Maire : Georges HOCH, Laetitia GRAESE, Claudine WALTHER	
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal :	
Noémie SCHULTZ, Jean-Georges WALTHER, Guy LEIBOLD, Léon SCHMITT-SPILL	

Absents non excusés :	3
M. Alain WOLFF	
M. Raphaël HARI	
M. Dominique MARTIN	

Quorum :

Avec 8 membres présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la dernière séance
- 3) Suppression des attributions de compensation négatives
- 4) Autorisation de crédits d'investissements 2021
- 5) Subvention coopérative scolaire de Wingen
- 6) Remboursement de frais à Madame Claudine WALTHER
- 7) Comptes rendus de réunions des commissions communales
- 8) Informations diverses

Monsieur le Maire accueille les conseillers municipaux et demande de pouvoir rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Remboursement de frais à Madame Laetitia GRAESE
 - Appellation Salle socioculturelle et sportive de Wingen en Salle Jean WEISBECKER
- Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Laetitia GRAESE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021. Le Conseil Municipal attire l'attention sur une erreur matérielle figurant sur la délibération 63/2021 : décision modificative n°3 au budget principal 2021. Il fallait lire au 3^{ème} paragraphe : Monsieur l'Adjoint au Maire et non Monsieur le Maire. Le conseil adopte après rectification le procès-verbal de la dernière séance puis procède à sa signature.

Voix Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération 64/2021 : SUPPRESSION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION NEGATIVES

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,
 Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,
 Vu la délibération du conseil communautaire n° 009.2017 en date du 20 février 2017 et n° 085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,
 Vu la délibération n° 150.2016 du conseil communautaire en date du 19.12.2016 : « attributions de compensation : fixation des montants définitifs et périodicité, après modifications statutaires et délibérations des communes »,
 Vu la réunion de travail « conseil communautaire extraordinaire finances » en date du 17.05.2021,
 Vu le rapport de la CLECT, réunie le 13.09.2021,
 Considérant la mission d'assistance confiée à « Actipublic », conseil en finances locales, l'état des lieux financier et fiscal et les propositions élaborées par le consultant,
 Considérant les travaux et réflexions engagés au précédent mandat, en vue de modifier les attributions de compensation et notamment les attributions négatives,
 Vu l'avis favorable du conseil des maires,
 Vu l'avis favorable du bureau exécutif,
 Vu la délibération 051.2021 : « modification des attributions de compensation : suppression des reversements des communes à l'intercommunalité »

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE :

DE PRENDRE acte du rapport de la CLECT en date du 13.09.2021,

D'APPROUVER la proposition de la CLECT de procéder à une modification libre des montants des attributions de compensation (AC) comme suit :

- suppression des AC négatives de 6 communes, dont Wingen : augmentation de leurs AC pour la porter à 0 €, soit + 22 840 € ;

- minoration de l'AC de 5 communes de – 4 568 €, soit – 22 840 € pour maintenir le volume global des AC ;

D'APPROUVER les nouveaux montants des attributions de compensation à compter du 01/01/2022 comme suit :

	AC actuelle	Contribution nette par habitant	Abondement pour supprimer AC négatives	Minoration AC des communes dont la contribution nette est inférieure à 80% de la moyenne	AC révisées
BIBLISHEIM	73 703 €	-29 €		-4 568 €	69 135 €
DIEFFENBACH LES WOERTH	-2 500 €	161 €	+2 500 €		0 €
DURRENBACH	53 816 €	102 €			53 816 €
ESCHBACH	11 578 €	159 €			11 578 €
FORSTHEIM	3 055 €	156 €			3 055 €
FROESCHWILLER	3 146 €	143 €			3 146 €
GOERSDORF	8 050 €	144 €			8 050 €
GUNSTETT	14 793 €	138 €			14 793 €
HEGENEY	-1 321 €	155 €	+1 321 €		0 €
KUTZENHAUSEN	119 743 €	40 €		-4 568 €	115 175 €
LAMPERTSLOCH	9 257 €	154 €			9 257 €
LANGENSULTZBACH	6 562 €	135 €			6 562 €
LAUBACH	-727 €	181 €	+727 €		0 €
LEMBACH	41 468 €	162 €			41 468 €
LOBSANN	-10 629 €	177 €	+10 629 €		0 €
MERKWILLER PEHELBRONN	95 516 €	57 €		-4 568 €	90 948 €
MORSBRONN LES BAINS	18 343 €	107 €			18 343 €
NIEDERSTEINBACH	4 553 €	203 €			4 553 €
OBERDORF SPACHBACH	-3 888 €	162 €	+3 888 €		0 €
OBERSTEINBACH	2 895 €	180 €			2 895 €
PREUSCHDORF	123 998 €	20 €		-4 568 €	119 430 €
WALBOURG	5 492 €	115 €			5 492 €
WINGEN	-3 776 €	185 €	+3 776 €		0 €
WOERTH	115 344 €	94 €		-4 568 €	110 776 €
TOTAL	688 471 €	121 €	22 841 €	-22 840 €	688 472 €

Voix Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 65/2021 : AUTORISATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2021

Après discussion, le conseil municipal décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

Voix Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 66/2021 : SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE DE WINGEN

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention d'un montant de 80€ à la coopérative scolaire de Wingen pour l'achat de livres de Noël pour les élèves de l'école de Wingen. Les crédits ont été prévus au budget primitif de l'exercice en cours.

Voix Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 67/2021 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A MADAME CLAUDINE WALTHER

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, (Madame Claudine WALTHER est sortie de la pièce et n'a pas participé au vote), DECIDE de rembourser à Madame Claudine WALTHER, la somme de 146,12€ pour l'achat de :

- bretzels (11,92€) et de malicettes (41,90€) à l'occasion de la cérémonie – inauguration salle Jean WEISBECKER,
- néons pour l'école (31,28€)
- sachets en vue de la confection de cadeaux aux aînés (61,02€).

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de l'année 2021.

Voix Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 68/2021 : REMBOURSEMENT DE FRAIS A MADAME LAETITIA GRAESE

Le Conseil Municipal de Wingen, après en avoir délibéré, (Madame Laetitia GRAESE est sortie de la pièce et n'a pas participé au vote), DECIDE de rembourser à Madame Laetitia GRAESE, la somme de 82,38€ pour l'achat de fournitures alimentaires à l'occasion de la cérémonie – inauguration salle Jean WEISBECKER,

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif de l'année 2021.

Voix Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 69/2021 : APPELLATION SALLE SOCIOCULTURELLE ET SPORTIVE DE WINGEN EN SALLE JEAN WEISBECKER

Vu la loi n° 2121-29 du 24 février 1996 du code général des collectivités territoriales, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE de :
REBAPTISER la salle socioculturelle et sportive de Wingen en « Salle Jean WEISBECKER ».

Voix Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Comptes rendus de réunions des commissions communales

Il n'y a eu aucune réunion des commissions communales depuis la dernière réunion du conseil municipal du 18 octobre 2021.

Informations diverses

Néant

Le Maire,
André SCHMITT

Le secrétaire de séance,
Laetitia GRAESE

Les membres du conseil municipal :

André SCHMITT	
Georges HOCH	
Laetitia GRAESE	
Claudine WALTHER	
Noémie SCHULTZ	
Léon SCHMITT-SPILL	
Dominique MARTIN	Absent non excusé
Jean-Georges WALTHER	
Guy LEIBOLD	
Raphaël HARI	Absent non excusé
Alain WOLFF	Absent non excusé